



Activité complémentaire statut et droit

Par **damdam24**, le **03/09/2014** à **18:57**

Bonjour

actuellement commercial sous le régime etam du bâtiment.

je vais devoir avoir une activité complémentaire .

ai je le droit de le faire , sous quel statut et a hauteur de quel rémunération annuel puis percevoir des commissions ?

merci pour vos réponse .

Par **lexconsulting**, le **06/09/2014** à **14:53**

Bonjour

Le fait que vous soyez salarié ne vous dispense pas d'avoir une activité complémentaire notamment dans le cadre d'une activité d'auto-entrepreneur notamment sous réserve de ne pas concurrencer directement votre employeur.

Toutefois cela aura une incidence sur votre statut.

Vous trouverez plus d'explications sur le lien suivant :

<http://www.planete-auto-entrepreneur.com/autoentrepreneur/devenir-auto-entrepreneur-en-etant-salarie/658-devenir-auto-entrepreneur-en-etant-salarie-p2.html>

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>